

## Assemblée Générale du 28 janvier 2006

Le Président a ouvert l'assemblée Générale à 16 heure par un mot de bienvenu aux 25 membres présents.

Les absents excusés sont

Mme BRAUN Anita, Mr BECHTOLD André, Mr COLME Ludovic, Mr KEHRES Marcel, Mr KIEFFER André, Mr LOTZ Dominique, Mr WAGNER Vincent et Mr ENAUX Guy.

M. le Président commence cette Assemblée Générale par quelques remerciements, entre autre à M. OTT Joseph pour son excellent travail comme ancien secrétaire, M. et Mme KEHRES pour la confection des maillots du club, à M. HOFFERER Engo pour la fourniture de plateaux de Ball Trap à prix avantageux, ainsi qu'à Mrs KARCHER Jean-Claude, RUDLOFF Pascal et LOUIS Serge pour leur disponibilité et leur aide précieuse au câblage des lanceurs.

Le Président revient aussi sur le problème du respect des horaires de tir, suite à un incident assez sérieux avec M. COME.

Au niveau du rapport moral, le Président revient sur un incident assez sérieux concernant le non-respect des horaires de tir. Ces horaires sont afficher au stand et ne peuvent en aucun cas être contournés. Tout non-respect de ces horaires, pour quelques motifs qui soient, sera sanctionné par la perte du statut de membre du club.

La parole est ensuite donnée aux réviseurs aux comptes, M. STEGER Clément et M. BENTZ Arnaud. Ceux ci, constatant la bonne tenue des comptes, ainsi que l'amélioration des actifs, donnent quitus au trésorier, M. VIDONNE Jean-Paul qui, pour sa part, annonce un solde positif des comptes de l'association de 2.385 € ainsi que l'extinction des derniers prêts.

Le réviseur aux comptes pour l'année prochaine sera M. STEGER Clément. M. BENTZ Arnaud, démissionnaire, ne sera pas remplacé.

Les décisions suivantes sont prises à l'unanimité des membres présents.

- Le Badge attestant le paiement de la cotisation club 2006 devra **obligatoirement** être porté sur le stand.
- Devant le grand nombre de membres non à jour de leur cotisation pour l'année 2005, le renouvellement (donc le paiement) de la licence FFT sera couplé au paiement de la carte de membre, en septembre. Cette carte sera valable pour l'année à venir. Pour les licenciés FFBT, dont les licences arrivent en janvier, rien de changé : les cartes de membre se feront en janvier, ainsi que pour les membres sans licence. Conscient du fait que le prix de la licence (60€) plus le prix de la carte de membre (50€, inchangé pour l'année à venir) représente une dépense non négligeable, les personnes qui en feront la demande pourront régler cette somme à l'aide de 3 chèques espacés d'un mois.

L'assemblée Générale est close par un verre de l'amitié vers 17 heure 30.